



## POLITIQUE DE RETOUR DES UNIFORMES DE SOCCER –

### CLUB DE SOCCER LES MONTAGNARDS

Cette politique s'applique **uniquement** pour les uniformes de soccer prêtés à chaque joueur, membre en règle, du Club de soccer Les Montagnards, dans les catégories Microsoccer à U-21 du **volet communautaire** (récréatif).

#### *ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL*

Le Club de soccer Les Montagnards s'est engagé auprès de ses membres à la séance de l'Assemblée générale 2016 à récupérer tous les uniformes de soccer après chaque saison posant ainsi un geste pour l'environnement. En conséquence, l'uniforme que chaque joueur reçoit au début des activités, est un prêt et doit être retourné au Club de soccer Les Montagnards à la fin de la saison.

#### *DÉPÔT DE SÉCURITÉ*

Lorsque vous faites l'inscription au niveau communautaire, un dépôt de sécurité au montant de **75.00 \$** (U7 et plus) 50.00\$ (Timbits) est retenu, par joueur inscrit, pour le prêt d'un uniforme de soccer, et ce, pour toute la durée des activités.

#### *DISTRIBUTION AU DÉBUT DES ACTIVITÉS*

Le responsable des uniformes du Club de soccer Les Montagnards remettra à chaque entraîneur/gérant assigné à chacune des équipes formées au début de la saison, un sac avec tous les uniformes et ce, dans la deuxième semaine des activités.

Un uniforme comprend une paire de bas, un short et un chandail. Pour être sur la liste de l'entraîneur, chaque joueur doit être membre en règle, c'est-à-dire, avoir payé son inscription, avoir ainsi signé le bordereau du joueur et avoir une photo à jour (lors de l'inscription en ligne).

Si le joueur n'est pas membre en règle, il ne recevra pas d'uniforme et ne sera pas admissible sur les terrains selon les règles en vigueur.

#### *RESPONSABILITÉ*

Chaque joueur est responsable de son uniforme. Il doit s'assurer de le garder propre jusqu'à la fin de la saison. Il est également tenu d'informer le responsable des uniformes du Club de soccer Les Montagnards s'il le déchire ou le tache, de même que si une décoloration survient au courant des activités. Advenant le cas où l'uniforme est perdu au courant de la saison, un deuxième uniforme sera prêté au joueur, mais le dépôt de sécurité ne sera pas remboursé.

## *RETOUR DES UNIFORMES*

### **Catégories U-9 à U-21**

Chaque membre doit remettre à son entraîneur/gérant son uniforme **lavé** après la tenue du Festival de fin de saison prévu au mois d'août. Nous portons à votre attention qu'il est de la responsabilité de chaque membre de remettre son uniforme **lavé** à son entraîneur/gérant avant son départ, s'il sait qu'il ne participera pas aux dernières semaines d'activités ni au festival de fin de saison.

Dans les deux semaines qui suivent la tenue du Festival, le Club de soccer Les Montagnards organisera une activité de remise pour toutes les équipes.

Par le fait même, les membres qui n'ont pas eu l'occasion de ramener l'uniforme à leur entraîneurs/gérants après le Festival, auront la chance de le remettre à cette activité de fin de saison.

### **Catégories U-4 à U-6 (Microsoccer) et U-7 à U-8**

Le Club de soccer Les Montagnards organisera une Fête du Microsoccer. Chaque parent aura la responsabilité de rapporter l'uniforme **lavé** de son(ses) enfant(s) auprès de l'Administrateur du Club de soccer Les Montagnards en charge de l'organisation du Microsoccer.

**Avertissement pour les catégories U-4 à U-21** : L'activité de fin de saison organisée par le Club de soccer Les Montagnards est la dernière occasion pour les membres de rendre l'uniforme qui leur a été prêté au début de la saison. Après cette date, le dépôt de sécurité de 75.00\$ ne sera pas remboursé.

## *REMBOURSEMENT*

**Le montant de 75.00 \$ retenu lors des inscriptions sera crédité au dossier du joueurs, seulement si;**

### **Pour les catégories U-9 à U-21**

**Le short et le chandail sont retournés au plus tard lors de l'activité de fin de saison organisée par le Club de soccer Les Montagnards. (Les deux morceaux doivent être retournés).**

Pour les catégories Microsoccer, U-4, U-5 et U-6, ainsi que U-7 à U-8

Le short et le chandail sont retournés (les deux morceaux doivent être retournés) et ce, au plus tard lors de l'activité de fin de saison organisée par le Club de soccer Les Montagnards.

Le Club de soccer Les Montagnards s'occupera de faire le crédit au dossier du joueur du montant du dépôt de sécurité de 50.00 \$.

Le Club de soccer Les Montagnards fera tout en son possible pour établir les crédits dans les meilleurs délais possibles, mais ne peut pas confirmer la date où ceux-ci seront faits. Idéalement, le crédit se fera dans l'année de la saison en cours.

Les Montagnards – 10 janvier 2023.